

Cérémonie de décoration de notre cantonnier

Le 29 mars dernier, les habitants du village étaient conviés à la salle des fêtes pour célébrer Claude, notre cantonnier travaillant à Boury depuis octobre 1990 soit 35 ans.



Claude a ainsi passé la plus grande partie de son activité professionnelle au service de l'entretien et l'embellissement de notre village.

Il s'occupait des espaces verts, des voiries, du terrain de foot, du cimetière, des nombreux arbustes, rosiers et haies qui ornent notre village.

Claude assurait également des travaux divers des bâtiments communaux : peintures, empierrage de murs, rebouchage des nids de poule par l'enrobage à froid, etc...

Eté comme hiver, il ne ménageait pas sa peine.

Un grand merci à Claude pour toutes ses années au service de notre village et nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée !

Travaux d'irrigation route de Montbines

Comme vous avez dû le constater, des travaux ont eu lieu à la sortie du village, route de Montbines. Il s'agit de travaux d'irrigation de futures cultures de "petits fruits".



Nous reviendrons plus en détail sur cette installation dans un prochain Boury Info.



Bilan extinction éclairage nocturne

Cela fait maintenant un peu plus de 2 ans que votre conseil municipal a voté la modification des horaires d'éclairage des rues de notre village.

Ainsi ce changement a permis à la commune d'économiser en moyenne 1500€ d'électricité par an.

Cette économie représente 30 % du budget éclairage.



2025, N°21

LUNDI 30 JUIN

BOURY Info

Informations Municipales

Pour débuter ce Boury info, nous vous souhaitons un très bel été Bourycien !

Un grand merci à tous ceux qui respectent déjà les règles de bon voisinage et pour ceux qui ne les connaissent pas encore merci de prendre en compte les informations suivantes :

Horaires pour le bruit

Pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des nuisances, des bruits répétés et intempestifs, nous vous rappelons, suite à un arrêté préfectoral, que les activités bruyantes telles que le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques ...) ne peuvent être effectuées que :

- ◆ les jours ouvrables : de 8h00 à 12h et de 13h30 à 19h30
- ◆ les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Interdiction du brûlage des végétaux

De même, pour que nous puissions tous profiter d'un air sain, nous vous rappelons que le brûlage des déchets végétaux est strictement interdit dans l'Oise. Vos déchets végétaux peuvent être apportés à la déchetterie de Gisors ou bien servir pour du compost.

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 11h45 puis de 13h30 à 16h45. Fermée le mardi et le dimanche.

Alerte citoyenne (Rappel)

Afin de pouvoir vous communiquer des informations municipales, un dispositif d'alertes citoyennes a été mis en place par votre municipalité. En vous inscrivant vous recevrez un sms qui vous avertira de problème de voirie, de pannes diverses ou autres informations.



Pour bénéficier de ce service gratuit, vous pouvez :

- ⇒ demander en Mairie
- ⇒ ou vous inscrire en ligne sur ce site :
<https://alerterecitoyens.com/inscription.php>

INFORMATIONS PRATIQUES :

N° de la Mairie : 02 32 55 05 19

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE :

- lundi et jeudi de 17h à 19h
- Fermée les lundis en période scolaire

HORAIRES D'OUVERTURE BIBLIOTHEQUE :

- Mercredi de 17h à 18h30
- Fermée pendant les vacances scolaires



Une centrale photovoltaïque à Boury-en-Vexin

Une centrale photovoltaïque est une installation constituée d'un ensemble de panneaux solaires qui convertissent l'énergie solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques. Cette production électrique est classée parmi les énergies renouvelables.

Aujourd'hui, en France l'électricité provient majoritairement des sources suivantes :

- * 66 % du nucléaire
- * 22 % de l'hydraulique
- * 5% de l'éolien
- * 4% du solaire



Vue du toit de la centrale

La centrale photovoltaïque est installée sur le hangar de Mathieu Traën, le long de la route de Dangu. Il aura fallu un peu plus d'une année pour que son projet entre en production.

C'est en janvier 2024 que Mathieu Traën a contacté l'entreprise E'Solaire, installée à Beuzeville (27).

L'ensemble des études techniques et économiques a été entièrement réalisé par E'solaire. Les études techniques évaluent la capacité de la structure du hangar à accueillir le poids des panneaux photovoltaïques, la capacité de production, en tenant compte de l'orientation des panneaux, la surface couverte et les moyennes d'ensoleillement sur Boury.

L'étude économique, quant à elle, se base sur les coûts des panneaux, le coût de la réalisation du chantier et enfin du prix de rachat de l'électricité qui sera appliqué pour les 20 prochaines années. En France, c'est Enedis qui fixe ce prix. Il est réactualisé tous les 3 mois pour être pris en compte dans les nouveaux projets.



Vue sur la centrale depuis un chemin route de Morival

Tous ces éléments permettent de valider la faisabilité technique du projet ainsi que sa pérennité économique. A la signature de l'accord avec Enedis, le prix de rachat de l'électricité est garanti pour 20 ans.

Ce projet de centrale électrique représente une source de revenus complémentaires et fortement nécessaires en raison des difficultés économiques auxquelles doit faire face l'agriculture en France (aléas climatiques, contexte géopolitique et économique international conduisent à des productions agricoles et des prix très volatiles). Les revenus agricoles varient alors fortement selon les années.

Pour cette installation à Boury, E'Solaire a calculé une production électrique de 170 kWc (kilo Watt crête) qui sera produite depuis les panneaux photovoltaïques installés sur son hangar.

Le kilo watt-crête est la puissance maximale que la centrale sera capable de fournir dans des conditions idéales. C'est une valeur de référence qui permet de quantifier les installations solaires photovoltaïques.

Ainsi, dans les meilleures conditions d'ensoleillement, cette centrale pourra produire 170 Kwh d'électricité chaque heure. La production annuelle est estimée à 200 000 Kwh. A titre de comparaison, la consommation annuelle moyenne d'un foyer en France est de l'ordre de 5000 kWh.

Après l'installation des panneaux photovoltaïques, il fallait raccorder cette nouvelle centrale électrique au réseau d'alimentation électrique de Boury. Cette opération a été entièrement pilotée par Enedis. La tension fournie en sortie de transformateur du hangar est de 25 000 Volts. Avec une telle valeur il est obligatoire d'enfoncer le câble électrique.

C'est pour cette raison que des travaux ont eu lieu dans le village par enfouissement du câble raccordant le transformateur du hangar au transformateur situé route de Laval en face de la ruelle Bouchard. (Mathieu Traën profite de cet article pour remercier les riverains de leur compréhension et leur patience face aux désagréments pendant les travaux d'enfouissement de la ligne électrique).

La supervision et la maintenance de cette centrale sont réalisées par l'entreprise qui était chargée du projet.

La centrale électrique est maintenant en service depuis le 13 mai dernier.